PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 7 décembre 2026 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Lot 4 440 327 du Cadastre du Québec 36-A à 36-B, rue Gariépy L'Ange-Gardien	La Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation existante d'une maison unifamiliale dont la marge de recul latérale est de 0 mètre. La grille des spécifications applicable à la zone H-103 du Règlement de zonage numéro 16-642 prescrit une marge de recul latérale minimale de 1,5 mètre.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 12e jour du mois de novembre 2026.

Lise Drouin,
Directrice générale / Greffière-trésorière